

DÉCISION DU MAIRE N° 2022/10/122

Objet : 122 - Signature d'une convention de partenariat pour l'organisation d'une manifestation culturelle par Christian MALON à La Halle Michel Drucker

Le Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 10 juillet 2020 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu le souhait de la Ville d'organiser une lecture-projection à La Halle Michel Drucker, salle de spectacle,

Décide

- De donner son accord à la signature d'une convention de partenariat conclue avec Christian MALON, domicilié 8, rue de la Porte de Neuville-Vire, 14500 VIRE NORMANDIE, pour l'organisation d'une prestation réalisée par Christian Malon à partir de son ouvrage « Vire Normandie, son bocage et sa culture », lecture accompagnée de projection de photographies qui aura lieu à la Halle Michel Drucker, le vendredi 11 novembre 2022 à 15h30, et ce sans contrepartie financière.
Pour cette représentation, l'entrée sera gratuite pour le public.

Fait à Vire Normandie, le 18 octobre 2022

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20221025-122-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/10/2022

Affichage : 25/10/2022

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Marc ANDREU SABATER

